



DOSSIER HISTOIRE



L'esclavage

Page 1 : **sommaire**

Pages 2 & 3 : **chronologie**

Page 4 : **cartes**



Le fouet et les chaînes...

Page 5 : **le Code noir de 1685**

Pages 6 & 7 : **les conditions de la « traite »**

Page 8 : **l'abolition de l'esclavage**

Pages 9 , 10 & 11 : **documents**



HISTOIRE

L'esclavage

Chronologie (01)

VI^{ème} - IV^{ème} siècle av. J.-C. : l'essor de l'esclavage à Athènes accompagne le développement économique et l'instauration de la démocratie.

VII^{ème} siècle ap. J.-C. : début de la traite négrière vers l'empire musulman.

1454 : le pape Nicolas V autorise le roi du Portugal à pratiquer la traite et l'esclavage des Africains.

1492 : premier voyage transatlantique de Christophe Colomb. Des Noirs sont embarqués dans les caravelles dès le deuxième voyage.



L'exploitation humaine a permis l'essor économique de nombreuses civilisations...

1518 : autorisation par Charles Quint d'importer des esclaves africains en Amérique.

1619 : la colonisation des Anglais de la Virginie, essentiellement agricole, repose sur une économie de la plantation qui demandait une main d'œuvre abondante: le tabac et le coton. Mais les colons n'avaient pas les moyens financiers pour payer cette main d'œuvre.

1637 : la Hollande s'organise pour importer des Noirs.

1638 : prévision figurant sur un contrat de transport d'Africains en Amérique : 10% de mortalité en cours de traversée.

1642 : Louis XIII autorise la traite et l'esclavage.



1678 : 27000 esclaves aux Antilles françaises.

1685 : adoption par Louis XIV du Code noir, qui définit le statut juridique des esclaves dans les colonies françaises.

1726 : sur 130 000 habitants, 100 000 esclaves à St Domingue.

Un commerce inhumain... et légal !...

1763-1792 : intensité maximale de l'importations d'esclaves noirs.

1767 : en France, liberté totale de la traite sans droits à payer. Début de la croissance économique et intensification de l'esclavage.

1778 : à St Domingue : 288 000 habitants dont 249 000 esclaves.



HISTOIRE

L'esclavage

Chronologie (02)

1791 : insurrection des esclaves à Saint-Domingue, qui obtiennent l'abolition de l'esclavage dans la colonie le 29 août 1793.

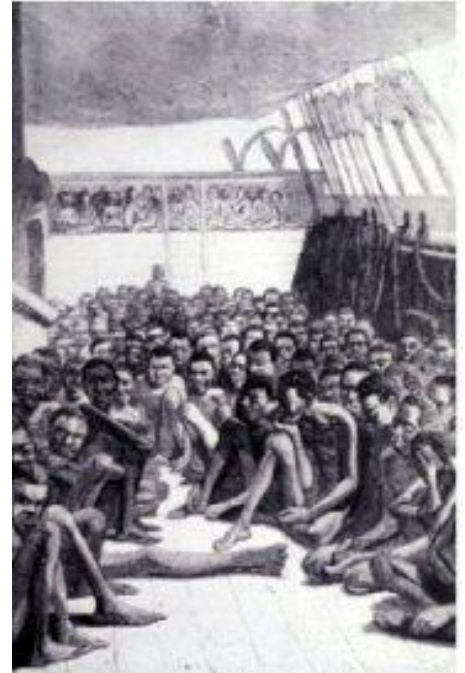
1794 (4 février) : en France, la Convention décrète l'abolition de l'esclavage. Il sera rétabli par Bonaparte en 1802.

1807 : l'Angleterre abolit la traite et prend la tête du mouvement abolitionniste.

1815 : au congrès de Vienne, les puissances européennes condamnent la traite.

1833 : l'Angleterre interdit l'esclavage.

1848 (27 avril): la II^{ème} République abolit l'esclavage dans les colonies françaises (Guadeloupe, Martinique, partie française de Saint Martin, Guyane et îles de la Réunion).



La traversée de l'Atlantique se faisait dans des conditions horribles...

1865 : aux États-Unis, fin de la guerre de Sécession et abolition fédérale de l'esclavage.

1888 : le Brésil est le dernier pays d'Amérique latine à abolir l'esclavage.



27 avril 1848

1885 : Conférence de Berlin et mesures contre l'esclavage.

1890 : Deuxième Conférence de l'esclavage en Afrique.

1926 : Convention internationale sur l'esclavage.

1948 : l'article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme condamne l'esclavage.

1963 : Droits civiques conquis par les noirs des États-Unis.

2003 : d'après Anti-Slavery International, 20 millions d'adultes sont toujours asservis ; d'après le Bureau international du travail, 250 à 300 millions d'enfants sont exploités.

2006 : Choix du 10 mai comme date de commémoration de l'abolition de l'esclavage.

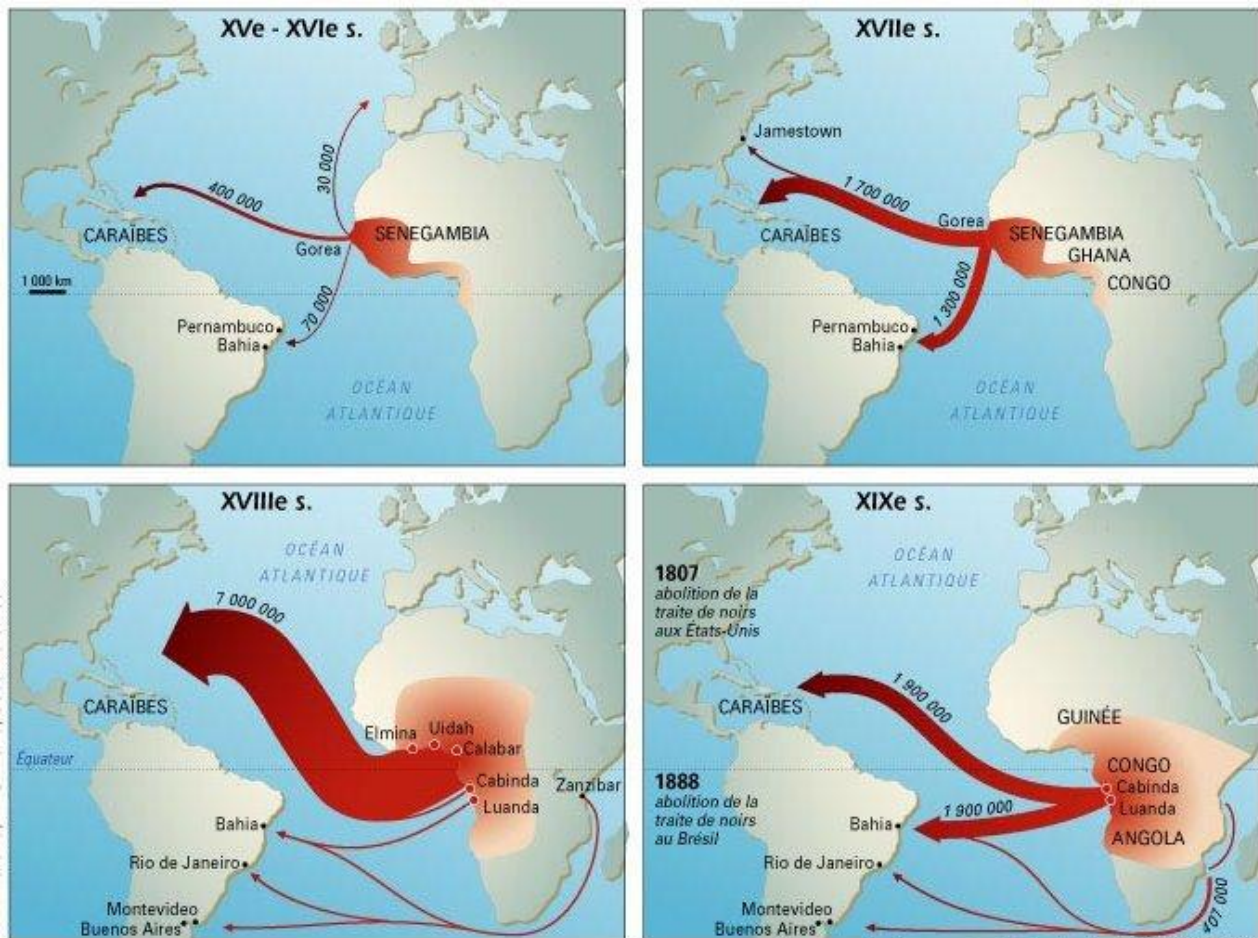


HISTOIRE

L'esclavage

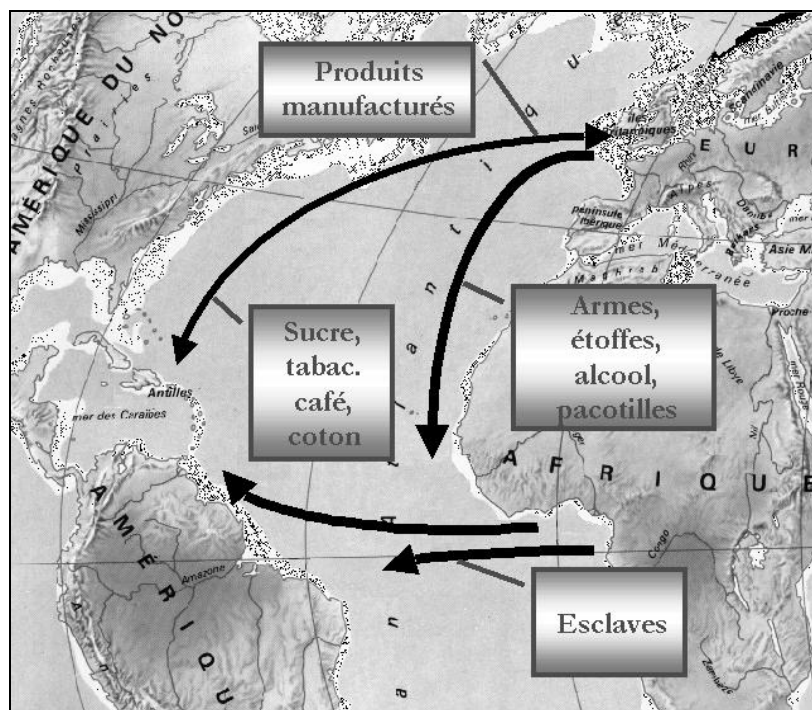
Cartes

La « traite » du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle



Source : *Luchas contra la Esclavitud*, UNESCO, 2004

Le « commerce triangulaire »





HISTOIRE

L'esclavage

Le Code noir

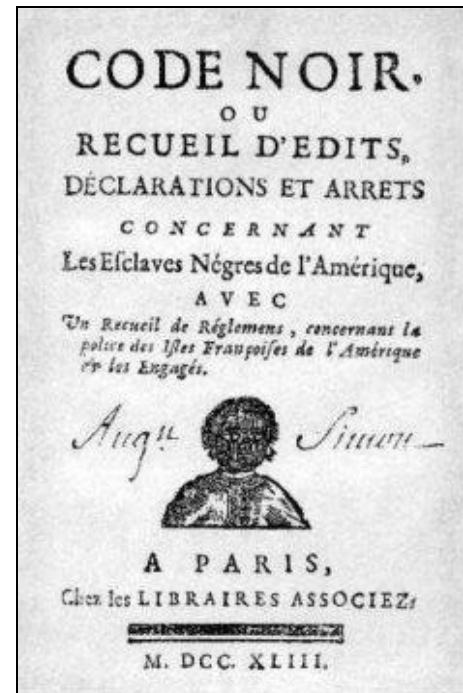
Le Code noir est rédigé en 1685 en France, sous le règne de Louis XIV. Le Code noir, composé de soixante articles, définit le statut juridique des esclaves dans les colonies françaises (Antilles, Guyane, Louisiane)

Louis XIV, monarque absolu, souhaitait étendre son pouvoir sur l'ensemble des colonies françaises. Le code noir s'inscrit dans l'ensemble des ordonnances de son ministre Colbert.

L'esclavage posait plusieurs problèmes dans les îles : tout d'abord, la supériorité numérique des esclaves effrayait les maîtres. Ensuite, les esclaves ne recevaient pas d'éducation religieuse. Enfin, les révoltes d'esclaves en fuite perpétuaient un climat de violence dans les îles.

Les soixante articles abordent principalement les sujets suivants :

- la religion unique, catholique, qui condamne le concubinage, impose le baptême et régit le mariage et l'inhumation des esclaves...
- le quotidien des esclaves avec la réglementation de leurs allées et venues, de leur nourriture et de leur habillement...



Le Code noir – Réédition du XVIIIème siècle

- le statut juridique des esclaves avec l'incapacité pour accéder à la propriété, sa responsabilité pénale, les délits de fuite et de recel, la justice et le maître face aux esclaves, l'esclave en tant que marchandise, l'affranchissement et ses conséquences, les fautes impliquant le retour à l'esclavage.



Les principes essentiels de ce code établissent la déshumanisation de l'esclave, tant sur le plan juridique que civil. Avec la mise en place du Code noir, Louis XIV abandonne complètement l'esclave à son maître. Le roi se limite à adresser une recommandation à ses sujets pour qu'ils ne maltraitent pas leur « propriété » qui est aussi leur « patrimoine ».

Extraits simplifiés :

Art.1 - Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine...

Art.12 - Les enfants qui naîtront de mariage entre esclaves, seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves...

Art.15 - Défendons aux esclaves de porter aucune arme offensive, ni de gros bâtons, à peine du fouet...

Art.18 - Défendons aux esclaves de vendre des cannes à sucre pour quelque cause ou occasion que ce soit, même avec la permission de leur maîtres à peine du fouet contre les esclaves...



HISTOIRE

L'esclavage

Les conditions de la « traite » (01)

Du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle, des millions d'Africains ont été déportés vers les colonies d'Amérique par les principales puissances maritimes de l'Europe occidentale. C'est ce terrible déplacement forcé de population que l'on appelle la « traite ».

Les esclaves africains étaient le plus souvent achetés à des trafiquants associés à des tribus guerrières africaines qui leur vendaient leurs prisonniers en échange d'alcool, d'armes, de tissus ou de verroteries. Mais c'était parfois simplement des individus kidnappés en plein champ ou en pleine forêt et vendus par leurs propres voisins ! Parfois il s'agissait aussi d'enfants ou de femmes vendues pour payer un impôt ou une dette.

La traversée de l'Atlantique

Commençait alors pour les esclaves la traversée de l'océan Atlantique dans des conditions innommables. Enchaînés et entassés par centaines dans les cales des navires, on les nourrissait à peine et tous les malades étaient jetés à la mer.

On les débarquait dans les ports des colonies du « nouveau monde », le continent américain, où ils servaient de main d'œuvre pour le développement des exploitations agricoles.

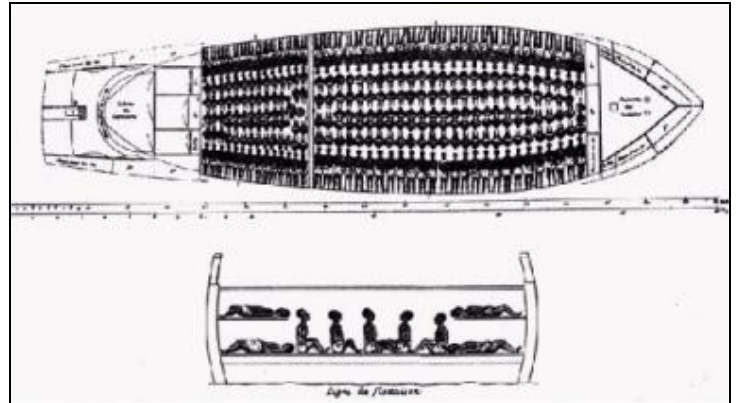
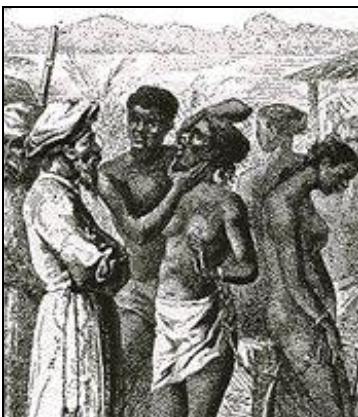


Schéma de la disposition des esclaves dans un navire négrier

Les marins misérables et incultes trouvaient et martyrisaient plus misérables qu'eux, et sous le commandement de capitaines sans scrupules ils emmenaient leur cargaison vers les Antilles, les populations autochtones étant rebelles à la servitude, en fuite ou décimées par les maladies européennes et le travail forcé. La traite est devenue pour des armateurs et de grandes familles de Nantes et de Bordeaux par exemple, un des placements les plus lucratifs.

La vente organisée des esclaves



Les esclaves sont traités comme du bétail...

Les esclaves sont vendus le plus cher possible. On leur coupe les cheveux, on enduit leur corps d'huile de palme, et les défauts physiques apparents sont maquillés par des chirurgiens (ce que l'on a appelé le « blanchissement »).

La vente est annoncée plusieurs jours à l'avance par des crieurs. Le Noir mis en vente doit monter sur une table pour être vu par le plus grand nombre de personnes. Il est scrupuleusement examiné par les acheteurs qui lui font prendre différentes postures et regardent ses dents pour s'assurer de leur bonne santé.

Vente par autorité de justice

« Au nom du roi, la loi et justice on fait savoir que le dimanche 15 du courant, à l'heure de midi, sur la place du marché du mouillage, il saura procéder à la vente de l'esclave Marie Sainte, dite Négrresse, négresse âgée de quatorze ans. »

Courrier de la Martinique, 2 septembre 1846.



HISTOIRE

L'esclavage

Les conditions de la « traite » (02)

C'est au XVIII^{ème} siècle que cet odieux trafic a connu son apogée. Les millions d'Africains déportés permirent l'essor des colonies américaines mais également l'enrichissement des cités maritimes européennes.

Les conditions de vie des esclaves

Les maîtres sont tenus de subvenir aux besoins en habillement et en nourriture de leurs esclaves et ce, sous forme de rations précises, c'est à dire 2 livres de maïs par jour pour l'homme et la femme adulte, une livre pour les enfants. Les enfants d'esclaves appartiennent au maître de la mère et de ce fait ces enfants peuvent être répartis entre deux maîtres différents. Dans la société esclavagiste les femmes ont des tâches spécifiques. Tout d'abord celle d'être la nourrice du maître. De nombreux enfants blancs ont été élevés au même sein que les enfants noirs. Les Africaines sont particulièrement recherchées pour cet emploi.



Des conditions inhumaines...

L'organisation du travail

La vie des esclaves, hommes et femmes, filles et garçons, est très dure. Dès l'âge de treize ans, ils travaillent dans les habitations ou dans les exploitations agricoles du lever au coucher du jour sous l'œil vigilant des commandeurs armés de fouets.

A la fin des travaux dans les champs ou dans les maisons, les femmes regagnent les camps fait de cases de torchis ou de bois, recouvertes de feuilles de lataniers ; ni porte ni fenêtre, la terre pour plancher et pour ameublement quelques nattes de palmes tressées. Ce sort difficilement supportable aura pour conséquence une résistance de plus en plus grande.

Crimes et châtiments

« L'esclave qui aura frappé son Maître, ou la femme de son maître, sa Maîtresse, ou leurs enfants, avec contusion de sang, ou au visage, sera puni de mort.

L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son Maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule : et s'il récidive un autre mois à compter pareillement du jour de la dénonciation, aura le jarret coupé et sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule, et la troisième fois il sera puni de mort. »

D'après le Code noir (1685)



Des châtiments inhumains...

La fuite et ses représailles

Le marronnage est le fait pour les esclaves de se révolter et peut prendre diverses formes, de la simple fugue d'un esclave maltraité à l'organisation, dans les montagnes les plus reculées, de véritables camps avec abris permanents, terres cultivées, bétail et armes. De plus en plus nombreux, les esclaves qui ont réussi à fuir s'organisent et en arrivent à menacer le système colonial.



HISTOIRE

L'esclavage

L'abolition de l'esclavage

Il aura fallu attendre quatre siècles avant que l'esclavage ne soit officiellement aboli dans le monde. Quatre siècles pendant lesquels plus de 10 millions d'Africains connurent les chaînes et le fouet. Mais encore aujourd'hui, on peut trouver diverses formes d'esclavage toujours en vigueur.



L'Angleterre est la première puissance à abolir l'esclavage...

Les mouvements abolitionnistes et la fin de la traite atlantique

Les philosophes de la France du XVIII^{ème} siècle réprovent en majorité l'esclavage, mais ils connaissent mal la situation des esclaves dans les îles lointaines.

C'est en Angleterre que le mouvement abolitionniste, d'inspiration plus religieuse, trouve un écho populaire, relayé par les économistes qui comme Adam Smith, dénoncent son manque de rentabilité. Sous la pression de la Société des Amis des Noirs, la Révolution française qui a exclu les colonies de l'application de la déclaration des droits de l'homme, abolit cependant l'esclavage en 1794, pour calmer la révolte des esclaves dans les colonies des Antilles et empêcher l'Angleterre de s'en emparer.

Mais Napoléon Bonaparte avait abrogé cette mesure le 20 mai 1802, sitôt acquise la paix avec l'Angleterre.

Le XIX^{ème} siècle essaie de concilier les principes moraux avec les nécessités d'une économie où les matières premières coloniales (sucre, coton, tabac, maïs...) jouent un rôle de plus en plus important. L'Angleterre, principale puissance maritime fait admettre au congrès de Vienne (1814-1815) le principe du droit de visite (un contrôle des cargaisons).

La France, qui possède des îles sucrières dans les Antilles et les Mascareignes, interdit la traite en 1818 mais n'accepte le droit de visite qu'en 1831 et n'abolit l'esclavage dans ses colonies qu'en 1848, grâce au combat de Victor Schoelcher et de son entourage.



Victor Schoelcher (1804-1893)

L'esclavage en Afrique au XIX^e siècle

Si la traite atlantique disparaît progressivement au cours du XIX^{ème} siècle, le nombre d'esclaves sur le continent africain augmente à la même période. Le commerce d'esclaves par les caravanes qui traversent le Sahara ne disparaît qu'avec l'augmentation de la présence occidentale au Maghreb et en Egypte. L'exportation d'esclaves à partir de la côte est de l'Afrique augmente à la fin du siècle, quand des routes s'ouvrent en Afrique de l'est et quand Zanzibar est mise en valeur. Les églises protestantes et catholiques s'engagent dans la lutte contre l'esclavage et encouragent les expériences de retour en Afrique des esclaves libérés, mais l'économie coloniale de plantation s'appuie souvent sur le travail forcé, qui ne disparaît qu'avec l'accès à l'indépendance des pays d'Afrique. L'esclavage domestique reste cependant présent jusqu'à la fin du XX^e siècle dans l'ensemble du continent.

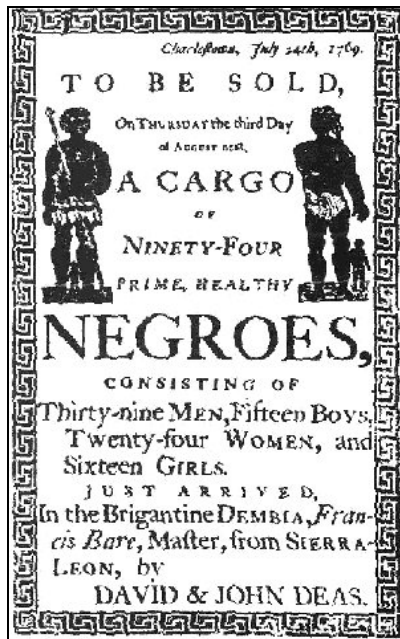


HISTOIRE

L'esclavage

Documents (01)

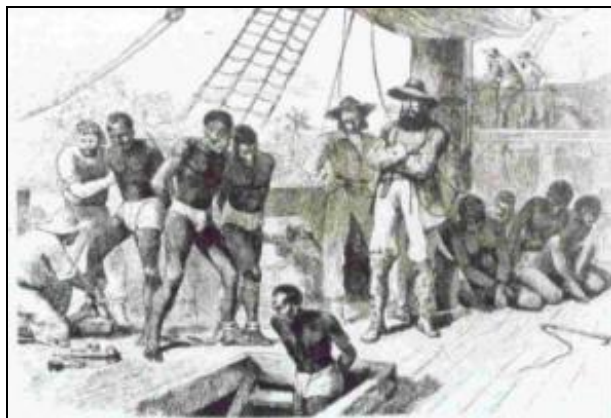
L'esclavage, reconnu crime contre l'humanité, est la cause de la déportation de plus de 10 millions d'Africains. Il a également pour conséquence l'enrichissement et l'essor de toutes les puissances colonisatrices...



Affiche annonçant la vente d'esclaves...



Le peuple noir : la première victime de l'esclavage...

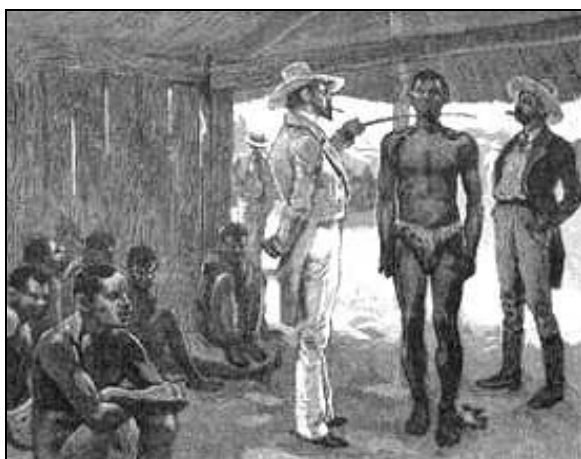


Seuls les esclaves en bonne santé étaient embarqués...

L'esclavage a permis l'essor d'un commerce florissant...



Les esclaves malades et affaiblis étaient jetés à la mer...



Traités comme du bétail...





HISTOIRE

L'esclavage

Documents (02)

Quatre cents ans d'exploitation humaine... De quoi assurer l'enrichissement de certains pays colonisateurs... Il faudra attendre 1848 pour que tous les esclaves enchaînés dans les territoires français deviennent enfin libres...



Culture de la canne à sucre aux Antilles...



**L'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises - 27 avril 1848
Tableau de François BIARD – Musée national du château de Versailles**



Les chaînes s'ouvrent enfin...



HISTOIRE

L'esclavage

Documents (03)

Plus de 210 millions d'enfants travaillent aujourd'hui dans le monde pour des salaires de misère, au profit des grands groupes industriels occidentaux... Esclavage moderne dont l'abolition n'est pourtant pas d'actualité...

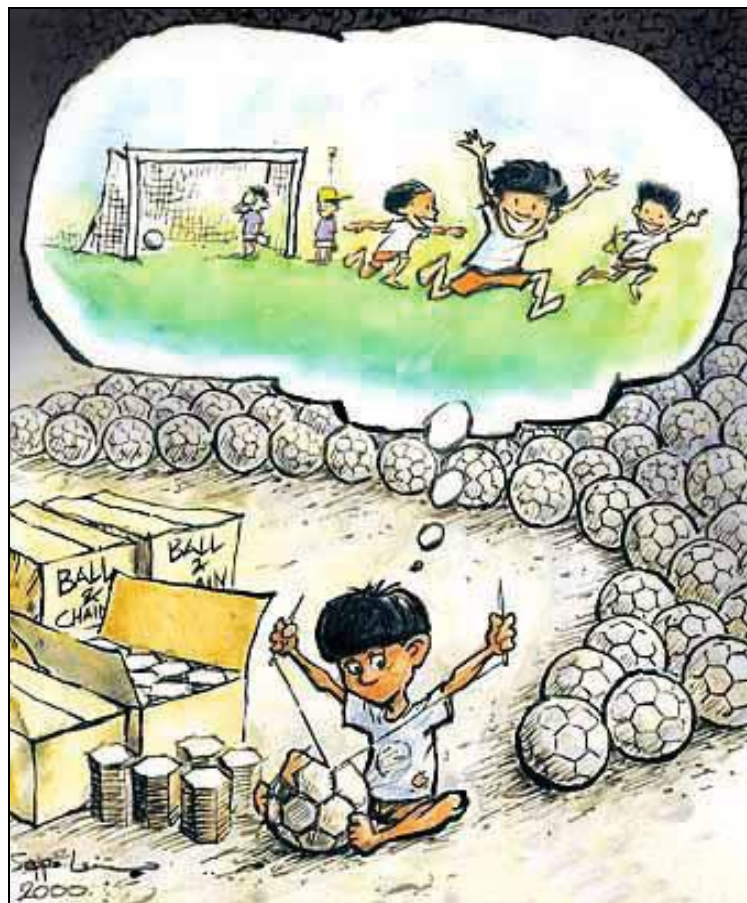


40 000 enfants fabriquent des ballons en Inde et au Pakistan pour le compte des grandes marques (Adidas, Lotto, Puma...)



130 000 enfants sont employés par les fermes de fèves de cacao en Côte d'Ivoire... 15 000 d'entre eux, achetés à leurs parents sont carrément réduits en esclavage...

Ceci pour produire tous les chocolats qui finissent dans les rayons de nos grandes surfaces...



Sans commentaire...